

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2015**

OBJET

**02 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LIGNE DE
TRESORERIE**

N° 2015-11-02

NOMENCLATURE : 7/3/2

L'an deux mille quinze, le seize novembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le six novembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL.

Pouvoirs : 3

Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Le 17 novembre 2014, les membres du Conseil Municipal ont autorisé le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale à hauteur d'un montant maximum de 1 000 000 € pour une durée d'un an.

Cette ligne de crédit arrivera à échéance fin novembre.

Pour rappel, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'emprunts qui procurent à la commune des ressources supplémentaires mais d'une simple avance de trésorerie dans l'attente du recouvrement des recettes prévues au budget.

Les mouvements de fonds correspondants sont effectués en trésorerie et ne sont donc pas retracés dans le budget communal à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission.

La Banque Postale et le Crédit Agricole ont été sollicités pour proposer à la commune une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 € ; le Crédit Agricole n'a pas répondu.

La proposition de la Banque Postale est la suivante :

Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 1,090 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 31/12/2015
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 500,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,20 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements-Procédure de Crédit d'office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1 Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Pour information, la commission « Ressources » qui s'est tenue le 3 novembre 2015, a rendu un avis favorable.

Publié le 18/11/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20151116-2015-11-16-DE02-
DE
Date de télétransmission : 18/11/2015
Date de réception préfecture : 18/11/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie avec La Banque Postale décrite ci-dessus ;**
- **DE PROCEDER ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie.**

Pour extrait conforme,

Le 16 novembre 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 18/11/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20151116-2015-11-16-DE02-
DE
Date de télétransmission : 18/11/2015
Date de réception préfecture : 18/11/2015

